

Talmont-Saint-Hilaire, le 12 mars 2020

A l'Attention des propriétaires du Village de Bourgenay,
Mesdames, Messieurs, Chers amis,

J'ai le plaisir de vous annoncer que le lundi 24 février 2020, j'ai signé chez Maître PETITEAU notaire à Talmont-Saint-Hilaire les actes suivants :

- Cession sans contrepartie des parcelles SDB (Société Développement Bourgenay).
- L'acquisition des locaux ASL dans la résidence Le Château (PDO).

Vous étiez nombreux à nous questionner sur l'avenir de la carte loisirs pour la saison 2020 à la suite d'information que certains propriétaires ont obtenu auprès de Pierre & Vacances sur la décision de ce dernier de supprimer la carte loisirs pour la saison 2020.

J'ai rencontré le vendredi 06 mars 2020 dans les locaux de Pierre & Vacances à Paris Monsieur Vincent BARTHELEMY, Directeur des Opérations Groupe PVCP en présence de Monsieur Romain POIS, Directeur de Zone Vendée société Pierre et Vacances et de Monsieur Philippe RICHOUX, Directeur Régional Sogire.

Après un échange positif et constructif, nous nous sommes mis d'accord sur les points suivants :

- Pierre & Vacances accepte malgré des pertes financières, le principe de **prolonger pour une saison** la carte loisirs (dans les mêmes conditions que 2019, en pièces jointes et sur le site internet de l'ASL : aslbourgenay.e-monsite.com).
- Permettre aux propriétaires et à leurs locataires de pouvoir accéder à partir de 13h (achat tickets) aux espaces aquatiques dans la limite de la fréquentation autorisée.

Cette décision de la part de la direction de Pierre & Vacances, va nous permettre d'aborder le dossier des rétrocessions des espaces aquatiques dans un climat apaisé et sans tension supplémentaire.

En attendant l'aboutissement des négociations sur les modalités des rétrocessions (espaces aquatiques et sportifs, théâtre, petite ferme, maison des activités, spot, etc...), une convention de mise à disposition pourra être signée dès la saison prochaine (saison 2021) par l'ASL (après validation du projet par l'assemblée générale de l'ASL), moyennant le paiement d'un montant forfaitaire pour une prestation de gestion et d'entretien des espaces aquatiques.

Cette convention permettra à l'ensemble des résidents (propriétaires ou locataires) d'accéder gratuitement aux espaces aquatiques.

Pour commencer à travailler sur le sujet, j'ai demandé à Monsieur BARTHELEMY :

- De nous fournir la liste des parcelles et lots, objet des rétrocessions car, à ce jour nous ne connaissons pas le périmètre.
- De nous proposer - après consultation des services de sécurité - un modèle de fonctionnement des espaces aquatiques en « **piscine privée** » ; ce qui pourrait avoir une répercussion financière (réduction du nombre des maîtres-nageurs et surveillants).

J'ai invité Monsieur Vincent BARTHELEMY aux prochaines réunions de l'ASL à savoir la réunion annuelle avec les présidents de copropriétés samedi 20 juin 2020 et à l'assemblée générale prévue le lundi 22 juin 2020 à 14h00, salle des Ribandeaux.

Vous pourrez échanger directement avec lui sur nos préoccupations concernant l'avenir de notre village.

Vous êtes nombreux à nous avoir communiqué votre adresse mail pour échanger d'une manière plus rapide et plus économique et je vous en remercie.

J'invite ceux qui recevront ce courrier par voie postale à nous communiquer leur adresse mail par mail à j.ouba-asl@orange.fr ou veronique.giron@groupepvcp.com ; vous contribuerez ainsi à la préservation de notre planète et à une économie non négligeable des frais postaux (un courrier de deux pages via un organisme extérieur envoyé à l'ensemble des propriétaires coûte 2000,00 € à l'ASL).

Afin d'être informé régulièrement des actualités de votre village, n'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter de l'ASL (inscription sur le site internet aslbourgenay.e-monsite.com).

Bien à vous,

Jean OUBA
Président de l'ASL de Bourgenay

